



Le 7 février, vous devrez choisir vos représentants.

Les élections, ça se passe comment ?

Chaque salarié votera pour des candidats de son périmètre uniquement (CSE Boutiques, Siège/forces de vente ou CRC).

Une fois pour les titulaires, une fois pour les suppléants. Les Etam votent pour des candidats Etam, les Cadres votent pour des candidats Cadres.

Les listes de candidats doivent respecter la proportionnalité homme/femme et alterner un candidat de chaque sexe.

Après l'élection, **les sièges sont déterminés à la proportionnelle en commençant par le premier de la liste.**

Plus concrètement : s'il y a 8 personnes à élire, et qu'un syndicat récolte 25% des voix, ce sont les 2 premières personnes de la liste qui seront élues, si le syndicat récolte 50% des voix, ce sont les 4 premières personnes de la liste qui seront élues (sauf ratures).

A la fin des élections du 1^{er} tour, toutes les voix des 3 CSE seront additionnées pour chaque syndicat afin de déterminer la « représentativité ». **Cette « représentativité » déterminera le pouvoir du syndicat à négocier** face à la direction.



Donner ses voix à un syndicat solide, engagé et expérimenté est la meilleure garantie de gagner de nouveaux avantages et un salaire supérieur

Si vous voulez faire partie de l'aventure, n'hésitez pas à contacter vos déléguées syndicales !

Adeline cgtnespressoboutiques@gmail.com

Yasmine cgtnespresso@gmail.com

FB : <https://www.facebook.com/deleguee.nespresso/>

**EN FEVRIER
JE VOTE**

